

SEANCE DU
11 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT N° VI-3
25SGADB0073

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
20

Date de convocation :
5 septembre 2025

Date d'affichage :
12 septembre 2025

OBJET:
Eaux pluviales - Territoire communautaire -
Entretien des réseaux d'eaux pluviales-
autorisation préalable de signature d'un accord
cadre à bons de commande passé en appel
d'offre ouvert

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 25**

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 5
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 11 septembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technôpole hub&go - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Daniel MEUNIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Montserrat REYES - Mme Monique LODDO - Mme Frédérique LEMOINE - M. Guy SOUVIGNY - M. Georges LACOUR - M. Cyril GOMET - M. Philippe PIGEAU

VICE-PRESIDENTS

M. Sébastien GANE - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Gérard GRONFIER - M. Bernard DURAND - M. Jean-Paul LUARD

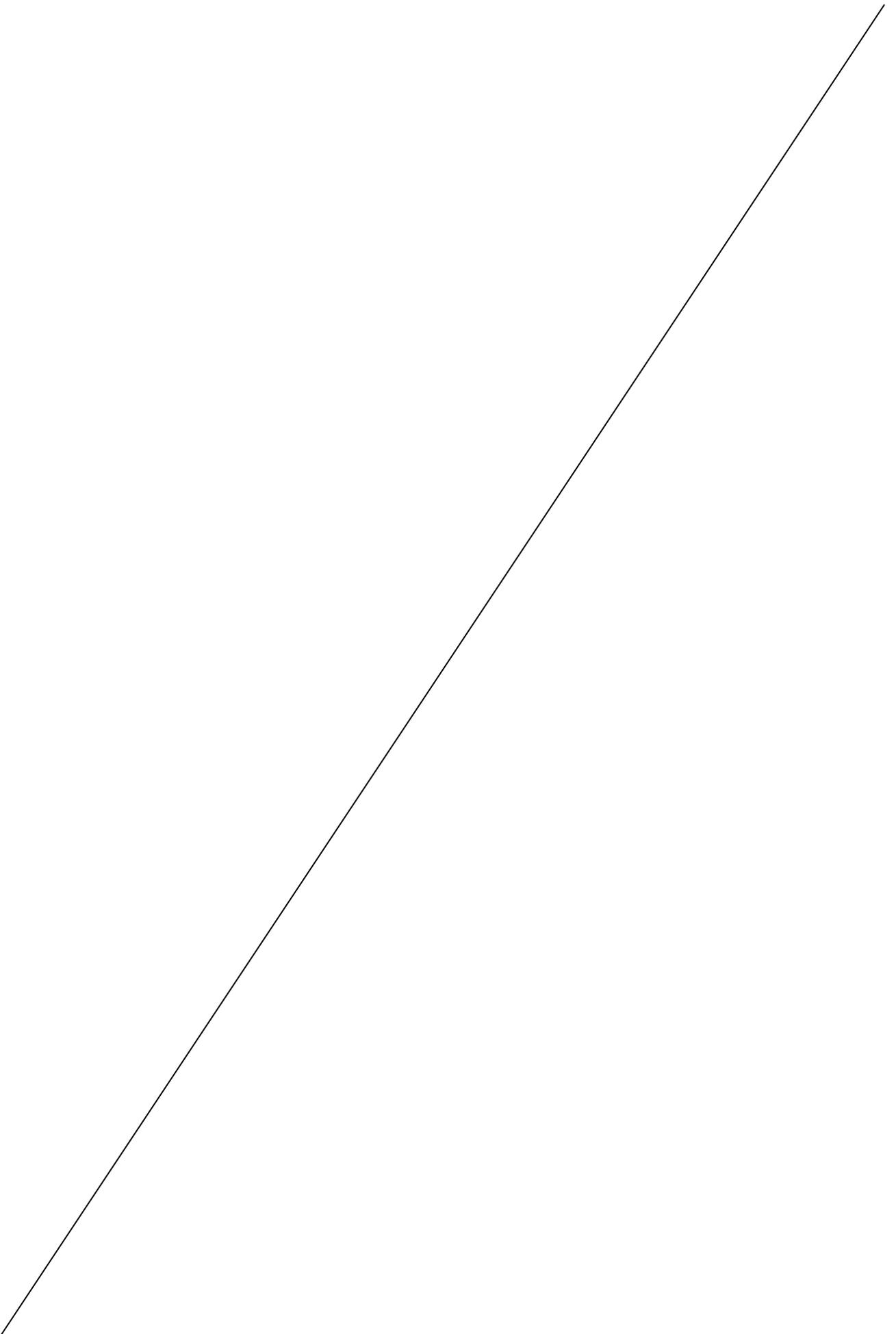
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. CASSIER (pouvoir à M. LUARD)
M. PINTO (pouvoir à M. DURAND)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme LOUIS)
M. BURTIN (pouvoir à M. SOUVIGNY)
M. BAUDIN (pouvoir à M. JAUNET)

SECRETARE DE SEANCE :

Mme Isabelle LOUIS



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2120-1-3°, L 2124-1, L 2124-2, L 2125-1-1°, R 2124-2-1°, R 2161-2, R.2161-3, R 2161-4, R 2161-5, R 2162-1 et R 2162-13 du Code de la Commande publique, relatifs à la passation des accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert.

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau procède tout au long de l'année à l'entretien des ouvrages de collecte des eaux pluviales (avaloirs, réseaux, divers), et de traitement des effluents le cas échéant, dont voici le descriptif général :

- 300 km de réseaux d'eaux pluviales strictes,
- Plus de 14 000 ouvrages de voirie (grilles, avaloirs),
- 2 dessableurs et 11 séparateurs à hydrocarbures,
- 5 bassins de rétention des eaux d'incendie (trois situés sur des déchèteries, deux sur des sites industriels)

Pour ce faire et afin d'assurer en permanence le bon écoulement des eaux, la Communauté Urbaine a recours à un prestataire spécialisé depuis le 1^{er} janvier 2018, lors de la reprise en régie de l'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales.

Le marché actuel, attribué à la société Véolia Eau, arrive à échéance au 31 décembre 2025. Il convient donc de lancer une consultation pour renouveler ce marché.

Une consultation sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres sera très prochainement engagée afin de retenir une entreprise pour poursuivre l'entretien du patrimoine communautaire d'eaux pluviales. L'accord cadre sera conclu pour une période de quatre ans.

Le montant de ces prestations est estimé à un maximum de 500 000 €HT annuel soit 2 000 000 € HT en cas de reconduction.

À titre préalable, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer l'accord-cadre à conclure avec l'entreprise qui sera retenue à l'issue de la consultation.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer, à titre préalable, l'accord cadre à bons de commande d'une durée de quatre an et pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT, à intervenir avec l'entreprise qui sera retenue à l'issue de la procédure d'appel d'offre ayant pour objet l'entretien du patrimoine communautaire d'eaux pluviales ;

- D'imputer les dépenses sur les lignes prévues à cet effet des budgets correspondants.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 12 septembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 12 septembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



La secrétaire de séance,
Isabelle LOUIS

